

Faut-il changer la laïcité ?

(Article pour *Hommes et Migrations*, décembre 2005)

Les deux années qui viennent de s'écouler auront été particulièrement riches en réflexions et en débats portant sur l'actualité du principe de laïcité, et plus précisément sur ses contenus et ses implications pratiques, revisités à la lumière des derniers développements sociaux, politiques et internationaux. Entre 2003 et 2004, à côté d'une littérature prolifique, plusieurs rapports officiels ont abordé cette question, l'école – ce n'est pas nouveau – se trouvant souvent au centre de ces réflexions. C'est dans ce cadre qu'il faut situer le rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale (groupe *Etablissements et vie scolaire*) sur *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*.¹ Commençons par en donner un rapide aperçu.

Les observations réalisées par une dizaine d'inspecteurs généraux se sont attachées à relever tout ce qui manifestait publiquement une appartenance religieuse de la part d'élèves, de personnels ou de familles, au sein des établissements scolaires publics, que ces comportements soient licites, illicites ou plus difficiles à caractériser. Menées dans une soixantaine d'établissements, elles ne peuvent prêter à une généralisation excessive ; pour autant, les collèges et les lycées visités, répartis sur l'ensemble du territoire, sont représentatifs des établissements qui recrutent la totalité ou une partie significative de leurs élèves dans des quartiers dont la « ghettoïsation » est largement entamée voire achevée. Le rapport s'attache d'abord à cerner les évolutions de ces quartiers et les liens qui s'y développent entre la vie sociale, notamment dans sa composante religieuse, l'action des élus et la vie scolaire, puis décrit ensuite le fonctionnement interne des établissements et les principales manifestations d'appartenance religieuse qui peuvent l'affecter : les signes et tenues vestimentaires, les prescriptions alimentaires, la contestation de l'organisation laïque du temps. Ces manifestations peuvent se traduire par des dérives préoccupantes comme le prosélytisme, le refus de la mixité et la violence à l'égard des filles, l'antisémitisme et le racisme, ainsi que les contestations politico-religieuses. Le rapport examine aussi les contestations religieuses de l'enseignement et de la pédagogie. L'éducation physique et sportive, l'histoire et les sciences de la vie et de la Terre semblent être les disciplines les plus affectées par des perturbations qui touchent également l'organisation des sorties, des visites et des voyages scolaires. L'étude souligne enfin, face à des attaques qui semblent trop convergentes pour être toutes spontanées, le désarroi de beaucoup de professeurs et certaines dérives de leurs réactions, le peu d'aide qu'ils reçoivent, ainsi que le manque d'information de la plupart des personnels d'encadrement et de beaucoup de responsables académiques sur ce qui se passe dans les classes. Le rapport se conclut par la nécessité de définir une réponse d'ensemble des pouvoirs publics face à des évolutions qui, si elles ne touchent pas encore la majorité des quartiers et des établissements, n'en sont pas moins inquiétantes car répandues sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, trois orientations s'adressent plus particulièrement à l'éducation nationale : s'attacher à préserver et à développer la mixité sociale dans les établissements, former et aider les personnels à répondre aux contestations religieuses de leur

¹ *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*, rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale au ministre de l'éducation nationale, coordonné par Jean-Pierre Obin, juin 2004 ; texte consultable en ligne : www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports.htm

enseignement, enfin piloter plus fermement à tous les niveaux, ce qui implique une meilleure information et une mobilisation de l'encadrement.

Ce rapport, on le voit, donne un éclairage complémentaire et sensiblement nouveau à une question vieille de plus d'un siècle – l'application du principe de laïcité à l'école – qu'on a trop souvent réduite ces derniers temps à l'un de ses aspects particuliers, le port du « voile islamique », ou qu'on a amalgamé à des questions en partie connexes, mais distinctes, comme celles de l'intégration des populations issues de l'immigration, des séquelles de la colonisation ou encore de l'éventuelle révision de la loi de 1905. C'est cette question que nous voulons ici aborder de front dans une problématique large touchant le contenu, l'actualité et la pérennité du principe de laïcité appliqué à l'école.

De nos jours en effet, en France, tout le monde semble devenu « laïque », et plus personne ne paraît plus s'opposer au principe républicain ; mais la laïcité a tant d' « amis », et tellement divers dans leurs sources d'inspiration et leurs conceptions qu'il faut bien s'interroger : faut-il vraiment changer la laïcité ? Autrement dit garder le mot, quitte à lui adjoindre une épithète (apaisée, ouverte, tolérante...), et modifier ce qu'il désigne. C'est on le sait le projet de certains. Derrière ce titre un peu provocateur nous souhaitons donc examiner si les changements qui ont marqué plus d'un siècle d'histoire nécessitent une adaptation voire une révision de la notion de laïcité ; ou bien, à l'inverse, si les nouveaux développements, en particulier ceux observés dans les établissements scolaires par l'inspection générale, affermissent le principe et consolide sa valeur universelle.

Le principe de laïcité de 1880 à 2005 : la République, les religions et l'école

A plus d'un siècle de distance, la France a éprouvé le besoin d'encadrer les rapports de l'école et des religions. En 1880-1882 la République affronte une religion installée, la religion catholique. Il s'agit alors de séparer l'Eglise et l'école, avant de séparer les Eglises et l'Etat en 1905. L'Eglise d'alors, c'est-à-dire essentiellement la religion catholique et ses représentants au Parlement, s'oppose farouchement à la mise en œuvre du principe de laïcité de l'école. A titre d'illustration, il suffit de rappeler les propos tenus par Monseigneur Freppel à la Chambre des députés en 1880 : « *L'enfant ne se dédouble pas [...] Chrétien dans sa famille, chrétien à l'église, il doit l'être également à l'école ; par conséquent, vous devez l'y traiter comme tel !* »² Le conflit était dès lors inévitable entre le droit civil et le droit canon, entre la loi faite par et pour le peuple et la foi, entre la République et les religions qui veulent, au nom de Dieu, « *gouverner sur terre la vie des croyants dont le salut dépend de l'observance des commandements moraux et des pratiques cultuelles qu'elles édictent.* »³

Pour Jules Ferry, alors ministre et président du conseil, « *La religion catholique est ainsi constituée qu'elle ne supporte pas la liberté d'exposition et d'interprétation dont les communions protestantes, par exemple, nous donnent le spectacle. Cette subordination de l'école à l'Eglise [...] est contraire à l'ensemble de nos institutions. Nos institutions sont fondées sur un principe contraire, celui de la sécularisation de l'Etat, des institutions et des services publics.* »⁴

Parmi les difficultés rencontrées par les républicains de l'époque, les opposants des années 1880 n'acceptent pas l'idée d'une laïcité pour tous les citoyens. Ils considèrent en effet qu'il y a d'un côté des laïques et des libres penseurs, et de l'autre des catholiques, des protestants... Quand le sénateur Jouin interpelle Jules Ferry en parlant ainsi de « *vosre école à vous* » en opposition à « *l'instruction qui nous convient* », il range la laïcité au rang des opinions

² Mgr Freppel, Chambre des députés, JO du 22-12-1880

³ J-M. Gaillard, Introduction générale de 1905, *la séparation des Eglises et de l'Etat, les textes fondateurs*, Paris, Perrin-Tempus, 2004, p. 19

⁴ Jules Ferry, Sénat, 11 juin 1881

particulières et ne la reconnaît pas comme une valeur politique commune. Quand le sénateur de droite de Gavardie considère que « *l'instruction proprement dite et l'éducation surtout sont inférieures dans les écoles laïques* »⁵, et que le sénateur de gauche Corbon s'adresse à la droite avec un « *vous autres catholiques* »⁶, on est évidemment très loin du *vivre ensemble*, formule utilisée sur tous les bancs du parlement en 2004 pour défendre le principe de laïcité.

La République s'est donc battue contre l'Eglise catholique pour imposer le principe de laïcité dans l'école publique. Mais, contrairement à une idée reçue, la fermeté républicaine s'est toujours accompagnée d'un grand pragmatisme dans la mise en œuvre. Par exemple, si la loi de juin 1882 supprime bien l'enseignement religieux des programmes de l'école primaire (l'instruction « *morale et civique* » remplace l'instruction « *morale et religieuse* »), la circulaire d'application des programmes de morale maintient quelques dizaines d'années encore la formule d'inspiration spiritualiste « *les devoirs envers Dieu* », Jules Ferry donnant à l'époque cette justification : « *l'immense majorité de la population française se rattache aux croyances spiritualistes* »⁷. Par ailleurs, un décret de 1881 puis la loi de 1905 garantissent l'existence d'une aumônerie dans les lycées. De la même manière, si la loi du 15 mars 2004 conduit pour la première fois le législateur à dire le droit pour ce qui concerne le principe de laïcité appliqué aux élèves, elle le fait de façon mesurée. L'article 1, qui vient prendre place à l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, dit en effet que : « *Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève.* » Le législateur n'interdit donc pas le port de signes religieux discrets.

Depuis les débuts de la Troisième république, les conditions dans lesquelles le principe de laïcité s'exerce ont cependant profondément évolué. Il nous semble que ce qui marque le plus les établissements scolaires de ce point de vue, notamment en plongeant certains acteurs dans la confusion ou le désarroi, est de trois ordres. D'une part la société n'est plus la même : à une société qui se stratifiait en « classes » semble se substituer une société en voie de fragmentation en groupes « identitaires », avec pour conséquence, notamment dans la vie scolaire, le développement de ce qu'il est dorénavant convenu d'appeler « l'ethnicisation » des rapports sociaux. D'autre part la situation politique a profondément changé : à une opposition des deux France se sont substitués des clivages qui traversent toutes les familles politiques et semblent se structurer de manière à peu près identique dans la plupart des pays européens. Enfin de nouvelles formes de la piété, notamment autour de l'idée de pureté, semblent vouloir donner un sens nouveau et particulièrement inquiétant à la manière dont la religion s'inscrit dans l'espace social, en particulier scolaire, et surtout tend à le structurer.

Les évolutions sociales : une société fragmentée

A la fin du 19^{ème} siècle, au moment où les grandes lois laïques sont élaborées et mises en œuvre, la société française est encore massivement rurale, croyante et de religion catholique. C'est aussi, on ne l'a sans doute pas assez relevé, une société peut être plus « multiculturelle » que de nos jours. La variété des langues, des traditions et des coutumes n'est réellement transcendée que par deux grands principes unificateurs placés de ce fait en concurrence : la foi dans le même Dieu et l'amour de la même Patrie. Le recours à l'immigration pour les besoins de l'industrie, qui va exploser après la Grande Guerre, a déjà commencé, principalement en provenance de pays frontaliers, mais elle reste faible. La question de l'intégration est cependant déjà posée, mais elle s'adresse moins aux étrangers qu'aux migrants de l'intérieur ;

⁵ M. de Gavardie, Sénat, 12 mars 1882

⁶ M. Corbon, Sénat, 12 mars 1882

⁷ Jules Ferry, Sénat 3 juillet 1882

on sait le rôle que vont jouer l'école, la guerre et surtout l'exode rural dans ce processus. Au milieu du 19^{ème} siècle, l'autre, l'étranger, la victime des humiliations et des rejets, c'est d'abord le journalier auvergnat ou breton quittant son village pour tenter de s'établir ouvrier à Lyon ou à Paris, comme en témoigne le récit autobiographique d'un député de la Troisième République.⁸ Sous l'effet de l'industrialisation et de l'urbanisation, une société construite autour de communautés villageoises guidées par leur curé, va tendre à s'homogénéiser et à se structurer horizontalement en classes sociales hiérarchisées. Le registre militaire fréquemment utilisé par les républicains pour parler de l'école participe de cette vision : à l'école primaire le soin de former les « soldats », à l'enseignement primaire supérieur la tâche de former les « sous-officiers » et au lycée la responsabilité d'instruire les « officiers » de la République. Il faudra attendre la fin de la Grande Guerre et le manifeste des Compagnons de l'Université nouvelle pour voir émerger une vision profondément différente, égalitaire, « l'Ecole unique », dont il faudra encore attendre un demi-siècle la mise en œuvre.

Ce rappel n'est pas inutile pour prendre du recul par rapport à certaines idées reçues sur l'aspect « multiculturel » de la société d'aujourd'hui et le prétendu « retour du religieux ».⁹ Retenons ici, pour ce qui nous intéresse, trois aspects fondamentaux de la société française d'aujourd'hui. Le premier est d'être profondément structurée par l'individualisme ; la plupart des attaches traditionnelles et des structures « holistes » anciennes y ont volé en éclat ou se sont « modernisées » sous l'emprise de l'individualisation. Les religions, pas plus que les partis, les syndicats, les corporations, les structures familiales et l'éducation des enfants n'y ont résisté : la société française est de nos jours profondément et durablement sécularisée et aucune religion ne rêve de pouvoir reconquérir ou conquérir un jour une position dirigeante sur la société. Seule l'école, dans ce paysage, reste fondamentalement et par nature une petite société holiste comme le remarque Marcel Gauchet¹⁰, ce qui fait sa difficulté et en même temps constitue sa nécessité : s'il est une attente de « retour », c'est bien celle du « vivre ensemble » qui s'exprime aujourd'hui.

Le second aspect, mouvement inversé par rapport à la fin du 19^{ème} siècle, est la désindustrialisation de l'économie et sa conséquence : la fin de la classe ouvrière et de sa place dominante, ainsi que de son rôle messianique sur la société. Cette disparition progressive ouvre un champ indéfini de possibilités aux individus pour redéfinir et manifester plus librement leurs appartenances collectives, sur des bases désormais plus souvent socioculturelles que socio-économiques : régionalistes comme hier, mais aussi musicales, sportives, d'orientation sexuelle, raciales, d'origine nationale... et bien entendu religieuses.

Le troisième aspect est la place croissante que prend l'immigration dans la structuration de la société française. « *La France est un pays d'immigration qui s'ignore* » écrit Dominique Schnapper¹¹ pour marquer l'occultation dont a longtemps été l'objet cette réalité démographique : un Français sur quatre possède au moins un grand-parent né à l'étranger. Aux premières grandes vagues d'immigration de l'Entre-deux-guerres, Belges, Espagnols, Italiens et Polonais, de nos jours assimilées, a succédé l'immigration des Trente Glorieuses, portugaise et maghrébine, puis depuis 1975 une immigration plus diffuse et variée qui peine à s'intégrer. Cette difficulté est évidemment due à la fin de la croissance économique et à un chômage de masse installé depuis trente ans, mais aussi aux effets de stigmatisation raciale qui visent spécifiquement les populations issues des anciennes colonies. Il est saisissant d'observer comment la hiérarchie des stéréotypes coloniaux construits au 19^{ème} siècle

⁸ Martin Nadaud, *Léonard, maçon de la Creuse*, La Découverte, 1998

⁹ Sur cette question, voir l'analyse de Marcel Gauchet : « Retour du religieux ? », in *Un monde désenchanté ?*, Les Editions de l'Atelier, 2004

¹⁰ Marcel Gauchet, « L'école à l'école d'elle-même », in *La démocratie contre elle-même*, Gallimard, 2002

¹¹ Dominique Schnapper, *La France de l'intégration*, Gallimard, 1991

demeure inchangée aujourd'hui vis-à-vis de ceux qu'on appelle, souvent à tort puisque beaucoup d'entre eux sont nés en France, « les immigrés ».¹²

Une des conséquences de ces évolutions est le développement chez ces populations de revendications « identitaires » qui prennent parfois une forme religieuse, notamment chez les jeunes. On citera ici le rapport de l'inspection générale : « *Dans certains quartiers (...) se sont déjà édifiées des contre-sociétés closes dont les normes sont le plus souvent en fort décalage voire en rupture avec celles de la société moderne et démocratique qui les entoure. Il ne s'agit nullement pour ces populations d'un repli identitaire des plus anciens, mais bien d'une identité de substitution qui se diffuse d'abord parmi les jeunes de la seconde ou troisième génération. Le terreau social sur lequel se développent ces évolutions est bien connu, c'est la ségrégation dont sont victimes ces populations devant l'accès à l'habitat, à l'emploi et aux loisirs, du fait de la xénophobie et du racisme, depuis leur arrivée sur le sol national. L'intériorisation de cette injustice porte toute une jeunesse vers le ressentiment, le repli et parfois la radicalisation.* » Une enquête sociologique de 2003 confirme la fracture « ethnique », pour ne pas dire raciale, en train de se creuser dans la jeunesse scolarisée.¹³ La tentation est donc grande chez ceux qui cherchent à jouer de ces frustrations au profit d'une cause politique ou politico-religieuse, de rejeter en bloc le modèle républicain, accusé non pas d'être imparfaitement appliqué, mais d'être la cause même de ces injustices. C'est le pas qu'ont franchi, par exemple, les rédacteurs du *Manifeste des indigènes de la République* : selon eux, le colonialisme ne serait qu'un sous-produit de l'universalisme des Lumières, l'égalité formelle dissimulerait l'ethnocentrisme et la volonté de laminer la diversité culturelle, enfin c'est « l'islamophobie » qui avancerait masquée derrière l'étendard de la laïcité.

La mise en cause des valeurs républicaines au sein de l'école, au nom de principes religieux ou identitaires, est donc une réalité. Que cette mise en cause prenne la forme de contestations de l'enseignement ou d'actions de prosélytisme, et quelle qu'en soit l'origine, il s'agit bien dans tous les cas d'atteintes au principe de laïcité qui doivent être prises au sérieux et combattues comme telles. Il ne faut cependant pas commettre de contresens sur leur signification. Certes, des groupes religieux font pression sur certains jeunes pour qu'ils mettent en cause la laïcité : des élèves juifs ou protestants refusent d'écrire ou d'aller à l'école le samedi matin, d'autres, chrétiens ou musulmans, refusent toutes allusion à l'évolutionnisme dans les programmes d'enseignement, etc. Mais la religion n'explique pas tout : on sait que le recul de la pratique et la montée de l'inculture religieuse chez les jeunes touchent toutes les confessions, y compris la musulmane. Ainsi, beaucoup de jeunes n'ont de leur religion « *que la connaissance de quelques prescriptions, sans bien savoir si elles sont obligatoires ou recommandées, et de certaines pratiques souvent déconnectées de leur aspect spirituel, comme le jeûne du ramadan, de plus en plus observé dans les collèges et lycées depuis quelques années, qui s'inscrivent dans une perspective très identitaire et communautaire.* »¹⁴ Il faut écouter Marcel Gauchet quand il affirme que « *l'accent est d'autant plus porté sur les formes extérieures ou sur les modes de vie que le noyau proprement transcendant de la croyance est plus affaibli.* »¹⁵

La position de repli ou d'opposition de certains élèves vis-à-vis des valeurs républicaines ne relève donc pas toujours d'une manipulation extérieure. Cette attitude peut aussi reposer sur un échec scolaire grave, une mémoire blessée ou un sentiment d'exclusion. Il ne s'agit

¹² Pascal Blanchard et Nicolas Bancel, *De l'indigène à l'immigré*, Gallimard, 1998

¹³ A la question *Comment jugez-vous les relations entre « Français » et « immigrés » ?*, 10% des personnes interrogées répondent *bonnes*, 30% *normales*, 49% *mauvaises* et 11% *violentes* ; mais alors que seulement un tiers des retraités les jugent mauvaises ou violentes, près des deux tiers des lycéens expriment ce sentiment (Pascal Blanchard et alli, *La fracture coloniale*, La Découverte, 2005, annexe 2)

¹⁴ Mireille Estivalèzes, *Les religions dans l'enseignement laïque*, Paris, PUF, 2005

¹⁵ Marcel Gauchet, *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, 1998, pp. 96-97

évidemment pas d'excuses mais de comprendre pourquoi, à certains moments, les valeurs promues par l'école n'ont pas beaucoup de légitimité a priori et que, d'une certaine façon, les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité peuvent apparaître aux yeux de certains élèves comme un catéchisme parmi d'autres, ou une incantation relevant davantage de la culture dominante que de l'universel. A-t-on suffisamment conscience que certains élèves subissent un communautarisme de fait, en vivant dans des ghettos désertés par ceux qui ont la possibilité d'aller vivre ailleurs¹⁶ ? Dans ce cas le communautarisme n'est évidemment pas choisi mais il est le résultat d'une ségrégation. Il s'agit ici d'un enfermement et d'un appauvrissement subis¹⁷ car, généralement, comme le disait Michelet à ses étudiants, « *ce n'est pas volontairement que l'esprit se resserre.* »¹⁸

D'ailleurs, une affirmation identitaire, individuelle ou collective, n'est pas en soi illégitime et ne conduit pas obligatoirement au communautarisme. Dans les établissements scolaires, on observe bien d'autres exemples d'itinéraires identitaires,¹⁹ comme l'affirmation d'une appartenance collective par le « look », comportement qui choque parfois sans pour autant faire trembler la République sur ses bases. La revendication identitaire peut être aussi un apprentissage de la liberté, elle n'est pas forcément un « communautarisme » ou une source de désordre... ou alors il faudrait s'interroger sur le « communautarisme » propre à certaines classes préparatoires ou écoles d'ingénieurs !

Il est vrai que certains jeunes de confession musulmane sont davantage visibles, en tant que musulmans, aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Cela peut en effet poser un problème si ces manifestations d'appartenance religieuse se font dans les établissements scolaires, dissimulent un prosélytisme ou signifient une rupture avec les valeurs républicaines. Il convient dans ces cas d'y répondre avec fermeté. Mais nous sommes aussi en accord avec Jean Baubérot quand il dit que ce n'est pas pour autant qu'il faudrait regretter l'époque « *où les musulmans ne faisaient pas de bruit, restaient discrets, se contentaient, finalement d'être des travailleurs immigrés.* »²⁰

Le pire évidemment serait d'utiliser la question laïque comme dérivatif pour éviter de poser la question sociale. C'est un reproche qu'il faut prendre au sérieux car il est récurrent : il est fait aux Républicains du temps de Jules Ferry par l'opposition de droite, et au gouvernement de droite par l'opposition de gauche en 2004. Au député monarchiste Keller qui dit en février 1879 : « *Le grand cheval de bataille pour éviter les demandes de réformes s'élevant de tous les points du pays, c'est la guerre au cléricisme. Nos politiciens veulent exploiter la peur du cléricisme en vue de donner un dérivatif à l'opinion publique. Quelle fortune ce serait pour eux s'ils pouvaient jeter les esprits dans cette direction. Ils seraient tranquilles pendant des années* », répond comme en écho le député Jean-Paul Vaillant en février 2004 : « *[Peut-être s'agit-il] de faire oublier à nos concitoyens les autres sujets importants : la hausse du chômage, de l'exclusion, de la précarité, de la pauvreté, le recul de la solidarité et celui de l'Etat.* »²¹

Ainsi, on perçoit mieux comment les évolutions sociales interrogent de nos jours la laïcité. Pour certains, le principe forgé au 19^{ème} siècle pour combattre la réaction cléricalo-monarchiste et soustraire l'éducation des enfants à la tutelle obscurantiste de l'Eglise n'est plus adapté au contexte d'une démocratie apaisée où, selon René Rémond « *la société civile a*

¹⁶ Voir à ce sujet, Eric Maurin, *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social*, Seuil, 2004

¹⁷ Voir ce qui est dit dans le rapport de la commission Stasi à propos du « communautarisme plus subi que voulu. » *Laïcité et République*, La Documentation française, 2004, p. 99.

¹⁸ Jules Michelet, 2^{ème} leçon, 23 décembre 1847, dans *L'Étudiant*, Paris, Seuil, 1970, p. 67.

¹⁹ Bien mis en relief par Jean Baubérot dans, *Laïcité 1905-2005, entre passion et raison*, Paris, Seuil, 2005, p.159 et suivantes

²⁰ Ibid, p. 178

²¹ Cité par Jean-Paul Delahaye, *L'école au cœur de la question laïque*, CNDP, Textes et documents pour la classe, décembre 2005

*été reconnue dans une diversité appréciée comme une valeur positive qui fait la richesse d'un peuple. »*²² Pour d'autres à l'inverse, l'affirmation du principe de laïcité contribue à maintenir la cohésion d'une société guettée par la fragmentation, notamment sous l'influence auprès d'une partie de la jeunesse scolarisée, observée par les inspecteurs généraux, de groupes religieux qui « *rejetent en bloc les valeurs de notre civilisation démocratique.* »

Les évolutions politiques : l'islam et la question nationale

Aujourd'hui comme hier, bien qu'elle ne se pose pas dans les mêmes termes, la question politique majeure reste celle de l'unité nationale. A la fin du 19^{ème} siècle, l'affrontement de la France blanche, catholique et monarchiste, et de la France bleue, anticléricale et républicaine, dure depuis plus d'un siècle. Une troisième France, rouge, ouvrière et socialiste, émerge et se rassemble sans encore avoir atteint les conditions de son autonomie politique. L'ambition politique de l'Eglise est alors de pouvoir maintenir sur la société française son triple magistère intellectuel, moral et politique. La condamnation de Darwin en 1860 met à mal le premier, celle de Dreyfus en 1899 le second, les républicains ont le troisième pour objectif. Leur projet national se développe sur l'alliance politique de la petite bourgeoisie et des classes populaires autour des valeurs universalistes de la République et notamment de la laïcité. Parallèlement, l'aventure coloniale, qui met terriblement à mal ces valeurs, se poursuit dans ce qui nous apparaît aujourd'hui comme un curieux alliage du sabre, du goupillon et d'une bonne conscience républicaine convaincue de sa mission « régénératrice ».

Un autre aspect du contexte politique de l'époque est le caractère strictement français des considérations qui conduisent à la promulgation de l'ensemble des lois laïques entre 1879 et 1905, dont la dernière, de séparation des Eglises et de l'Etat, couronne et parachève l'édifice. Aucun autre pays, à l'exception de la Turquie kémaliste (mais dans des conditions et par des méthodes tellement différentes !), ne suivra l'exemple français.

Plus d'un siècle est passé et la question nationale se pose de nos jours en des termes profondément renouvelés. L'Eglise catholique, très affaiblie par la sécularisation de la société et ses conséquences - forte diminution de la pratique et effondrement des vocations - n'est plus en situation de force. Tout porte à croire que les grands rassemblements anti-laïques de 1984, remarquablement orchestrés par l'épiscopat, manifestaient davantage, chez la plupart de leurs participants, la crainte d'une restriction de liberté en matière de choix scolaire que l'expression de la vivacité d'une foi. Ne soyons d'ailleurs pas angéliques : vérité en deçà des Alpes et des Pyrénées, erreur au-delà comme le montre l'interventionnisme du Vatican en matière de maintien des crucifix ou de l'enseignement religieux dans les écoles publiques italiennes et espagnoles ; mais ces pressions sont devenues inimaginables dans la France de 2005. Quoi qu'il en soit, dans ce 21^{ème} siècle commençant, l'Eglise de France n'est plus au centre de la question nationale ; ses écoles en particulier respectent strictement les programmes de l'école publique.

Ce qui semble aujourd'hui poser un problème politique majeur, c'est l'intégration des populations issues de l'immigration, et plus précisément de l'immigration maghrébine. Comme l'observe le rapport de l'inspection générale : « *Un grand nombre d'élèves d'origine maghrébine, Français voire de parents français, la majorité sans doute dans certains établissements, se vivent comme étrangers à la communauté nationale, opposant à tout propos deux catégories : « les Français » et « nous ». Se revendiquant hier, lorsqu'on les interrogeait, d'une identité « arabe » [...], ils se revendiquent de plus en plus souvent aujourd'hui d'une identité « musulmane » [...] Beaucoup de collégiens, interrogés sur leur nationalité, répondent de nos jours « musulmane ». Si on les informe qu'ils sont Français, comme dans ce collège de la banlieue parisienne, ils répliquent que c'est impossible puisqu'ils sont musulmans !* » La substitution d'une identité religieuse (musulmane) à une

²² René Rémond, in Yves-Charles Zarka (dir.), *Faut-il réviser la loi de 1905 ?*, PUF, 2005, p.74

identité « ethnique » (arabe), loin de diminuer le stigmate raciste le renforce : trouver un stage ou un emploi est déjà scandaleusement difficile pour ces jeunes, cela devient impossible s'ils se présentent en tenue « islamique ».

Cette résurgence inattendue de la question nationale est d'autant plus préoccupante qu'elle se superpose à la question sociale dans son acception traditionnelle, ainsi qu'à une nouvelle question religieuse, celle de la place de l'islam dans un pays démocratique développé. Ce travail d'adaptation de l'islam aux sociétés démocratiques, en quelque sorte de séparation du temporel et du spirituel, est précisément l'espoir que place Gilles Kepel dans les nouvelles communautés musulmanes implantées en Europe.²³ Comment la République peut-elle y contribuer sans s'immiscer dans un domaine théologique qui n'est pas le sien, sinon en imposant de strictes règles de séparation, c'est-à-dire la laïcité ? En tout état de cause, ce qu'elle demande aujourd'hui à l'islam comme aux autres religions, c'est ce qu'elle a toujours demandé pour obtenir et préserver la séparation des Eglises et l'école. Rien de ce qu'elle demande aujourd'hui à l'islam « *qui n'ait été demandé aux religions qui l'ont précédé sur notre sol. Les règles qu'elle fixe, ce sont des règles de bonne intelligence, pour vivre ensemble de manière harmonieuse, respectueuse et apaisée.* »²⁴

Dans cet esprit, interdire à l'école publique, et à l'école publique seulement, le port de signes ou de tenues qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse, quelle que soit la confession, ne peut en aucun cas être considéré comme une atteinte à la liberté de conscience. Comme l'a observé Robert Badinter : « *Après tout, quand des athées entrent dans une église, ils enlèvent leur chapeau, ceux qui relèvent d'une autre confession aussi...J'ai vu souvent des catholiques ou des agnostiques se coiffer au contraire d'un chapeau quand ils pénètrent dans une synagogue. Nous tous, nous enlevons nos souliers quand nous pénétrons dans une mosquée. Ce n'est pas un acte d'abjuration de ses propres convictions, c'est simplement une marque de déférence et de respect à l'égard des valeurs qui animent le lieu dans lequel on pénètre.* »²⁵

L'autre aspect important de cette nouvelle dimension politique de la question laïque est qu'elle n'est plus une particularité française. Non seulement la plupart des pays européens accueillent des populations immigrées de religion musulmane et se posent la question de leur intégration, mais partout ces populations sont sommées, dans un combat désormais mondialisé, de faire allégeance aux lois et aux valeurs du pays. Le rapport de l'inspection générale montre qu'en France ce combat pour l'intégration est loin d'être gagné auprès d'une partie de la jeunesse scolarisée d'origine maghrébine dont « *les héros sont à la fois les adolescents palestiniens qui affrontent à mains nues les blindés israéliens, et dont les images des corps ensanglantés passent en boucle sur les chaînes satellitaires des pays arabes, et les chefs « djihadistes » responsables des attentats de New York et de Madrid.* »

La question de l'intégration divise le monde politique français, comme l'ont montré les débats provoqués par l'initiative du Président de la République de légiférer sur l'application du principe de laïcité à l'école. L'hostilité à la conception traditionnelle de la laïcité, ce qu'on pourrait appeler le camp révisionniste (au sens où il répond positivement à notre question titre) apparaît particulièrement hétéroclite. On y trouve les ségrégationnistes (l'extrême droite et des groupes intégristes chrétiens, juifs et musulmans), des libéraux de droite favorables au modèle anglo-saxon, notamment parce qu'il dissimule adroitement derrière la prééminence de la liberté individuelle une indifférence ou une hostilité de fait à l'intégration, enfin une partie de l'extrême gauche marxiste, décryptant tout conflit en termes de lutte des classes, et libertaire, attachée au « droit à la différence ». Cette division et cette répartition des rôles se retrouvent désormais à l'identique dans la plupart des pays européens. Ceux qui avaient

²³ Gilles Kepel, « La bataille d'Europe » in *Fitna, guerre au cœur de l'islam*, Gallimard, 2004

²⁴ J-Y. Autexier, Sénat, séance du 3-03-2004

²⁵ R. Badinter, Sénat, séance du 2-03-2004.

adopté le modèle « multiculturaliste » (qui n'a de sens, comme le remarque Gilles Kepel, « *que s'il aboutit à une forme de paix sociale où les dirigeants communautaires contrôlent leurs ouailles à qui ils inculquent des valeurs religieuses et morales particulières, mais qui aboutissent à la soumission à l'ordre public global* »²⁶) se trouvent désormais contraints à de déchirantes révisions comme aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Du coup, alors qu'elle faisait hier encore figure d'exception, la laïcité à la française pourrait bien devenir demain, selon le même auteur, une référence pour l'Europe entière.

Un nouveau principe de ségrégation : la revendication de la « pureté »

Sous nos yeux, à l'école comme sans doute dans d'autres lieux, depuis un petit nombre d'années, de nouvelles formes de piété se développent chez certains élèves, qui manifestent, parfois dès l'école maternelle, une sorte d'obsession de l'impureté. Ce que les inspecteurs généraux ont observé dans certains établissements scolaires est à cet égard préoccupant. Ce sont de très nombreux exemples d'une irruption inattendue de la préoccupation de « pureté » – en fait le rejet de la prétendue « impureté » de l'autre – comme principe de séparation, voire de ségrégation dans la vie scolaire, impliquant des élèves et parfois des adultes : refus de manger, de toucher, voire de regarder la nourriture de l'autre, du contact avec la matière animale en travaux pratiques, de se baigner dans la même eau, de boire au même robinet, de s'asseoir sur le même banc ou de manger à la même table, de se déshabiller dans le même vestiaire, de serrer la main, de regarder ou d'être regardé, etc. Le jeûne rituel, d'exercice spirituel et de période de fête familiale, semble devenir une ascèse et un rituel de purification, au cours duquel la piscine ou même la déglutition de la salive deviennent interdits. Pour justifier ces pratiques, le dégoût et la crainte de la « souillure » sont souvent associés à des considérations théologiques. Nous voudrions souligner ici les dangers que recèlent ces évolutions sur la structuration même de l'espace social, en nous appuyant pour cela sur les travaux de certains anthropologues.

Yvonne Verdier, par exemple, montre que dans la France catholique du début du 20^{ème} siècle, la référence à la pureté n'est pas absente de la vie sociale, mais elle concerne peu les manifestations de la piété et s'applique surtout à la distinction des rôles sexuels dans la société villageoise : les tâches réputées « impures » y étant réservées aux femmes.²⁷ L'Ancien Testament intègre pourtant de nombreuses causes d'impureté ou de souillure : consommation d'aliments interdits, contact avec un mort ou avec un païen, accouchement, maladies ; d'où autant de rituels de purification.²⁸ Mais la tradition chrétienne n'en a guère retenu que le rituel purificateur des relevailles de couches à travers la célébration de Ste Marie de la Purification. La tradition musulmane ne fait pas non plus de la pureté une notion centrale de ses rituels de piété : pour le Coran seul Dieu est pur et dans la société musulmane, si les autres gens du Livre sont placés dans une condition inférieure et les païens combattus, ce n'est pas parce qu'ils sont réputés impurs mais parce qu'ils persistent dans l'erreur théologique. Le jeûne rituel est un exercice spirituel et non un rite de purification comme dans la tradition hindouiste du yoga. Quoi qu'il en soit, on n'observe, ni dans la tradition musulmane du Maghreb, ni dans la tradition chrétienne en France que le critère de la pureté soit – sauf en ce qui concerne la séparation des rôles sexués – un critère de hiérarchisation et de ségrégation sociales, comme dans nombre de sociétés.

Dans ces sociétés, pour l'anthropologie, le tabou de l'impur touche ce qui rappelle l'animalité et l'appartenance au règne de la nature, et vise à protéger chez l'homme le processus toujours

²⁶ Gilles Kepel, « Fin du Londonistan, fin du communautarisme », *Le Monde* du 23-8-05

²⁷ Yvonne Verdier, *Façons de dire, façons de faire*, Gallimard, 1979

²⁸ Mary Douglas, *De la souillure, essai sur les notions de pollution et de tabou*, La Découverte, 1971

fragile d'émergence de l'humain. Louis Dumont²⁹ en particulier montre comment le système, d'assignation, de segmentation et de hiérarchisation sociale caractéristique du sous-continent indien, est fondamentalement structuré par l'opposition du pur et de l'impur.³⁰ Mary Douglas, quant à elle, observe que l'impur, bien que défini dans l'ordre sacré, prend aussi la forme individuelle de la « souillure », c'est-à-dire d'un dégoût viscéral « naturel ». Cette incorporation individuelle d'un principe d'organisation sociale renforce encore une efficacité déjà grande car liée à son statut religieux. Avec la nourriture « pure » en particulier, les élèves incorporent au sens strict un principe de ségrégation rendu d'autant plus efficace qu'il peut, par le dégoût qu'il provoque de la nourriture de l'autre, et donc de l'autre lui-même, se transmettre entre pairs, sans la nécessité d'un appareil autoritaire, et déboucher par exemple sur un refus « spontané » de manger à la même table. Parce qu'elle touche au corps et à des peurs archaïques, la recherche de la pureté – ou plutôt l'obsession de l'impureté – représente donc un principe de séparation sociale qui rend particulièrement difficile sa mise en question.³¹ Pour Paul Ricœur, « *la souillure elle-même est à peine une représentation, et celle-ci est noyée dans une peur spécifique qui bouche la réflexion. Avec la souillure nous entrons dans le règne de la terreur.* »³²

Cet détour par l'anthropologie donne une tout autre portée à ce qui se joue aujourd'hui autour de la laïcité : à un principe *de séparation* dont l'objet est toujours de délimiter une frontière acceptable entre le politique et le religieux, s'ajoute clairement un principe *d'unification* qui tend à combattre les menaces de fragmentation et de ségrégation qui pèsent sur la vie en commun (et en particulier sur la vie scolaire), menaces d'autant plus graves qu'avec l'irruption de revendications religieuses de pureté, elles ne sont pour l'instant ni clairement perçues ni sérieusement pensées. On comprend mieux dès lors la réaction de ce conseil d'administration d'un collège d'une grande ville qui, devant la surenchère de groupes religieux en matière d'exigences alimentaires qui rendait la cohabitation scolaire de plus en plus conflictuelle, a décidé d'étendre le principe de laïcité à la restauration en décidant que les menus seraient dorénavant conçus « *sans références religieuses.* »

La laïcité aujourd'hui : trois limites à l'expression identitaire

La question nous semble-t-il n'est pas de savoir s'il faut refuser par principe l'affirmation identitaire des élèves, mais de savoir comment concilier cette affirmation identitaire, la cohésion sociale et le respect des principes sur lesquels repose une société moderne et démocratique. En particulier, comment trouver des « accommodements raisonnables »³³ avec les groupes religieux et en même temps leur poser des limites dans le respect du principe de laïcité ? Comment passer des « petites patries » identitaires à la « grande patrie » nationale sans prêter le flanc à l'accusation d'intégrisme laïque ? Comment enfin, faire en sorte que les enseignants ne soient pas isolés devant ces difficultés et trouvent chez leurs collègues et auprès de leur hiérarchie, tout particulièrement auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement, l'appui indispensable dont ils ont besoin ? C'est en traçant clairement trois limites infranchissables à l'affirmation des particularismes, notamment religieux.

La première consiste à bien faire comprendre qu'en République une liberté, y compris celle d'affirmer une identité particulière ou collective, n'est jamais absolue et qu'elle est toujours

²⁹ Louis Dumont, *Homo hierarchicus*, Gallimard, 1966

³⁰ Une hypothèse, qu'il faudrait vérifier, est que le Tabligh, mouvement missionnaire et prosélyte fondé et basé en Inde, dont les conceptions alimentaires et vestimentaires sont les plus rigoristes, et qui a beaucoup contribué à la réislamisation des quartiers populaires, ne serait pas étranger à ces évolutions des formes de la piété

³¹ Principe d'autant plus adapté à la société contemporaine qu'il y entre en résonance avec l'autre grande obsession de l'impureté qu'est le sanitarisme

³² Paul Ricœur, *Finitude et culpabilité*, 1960

³³ Expression d'origine québécoise, reprise dans le rapport de la commission Stasi

encadrée par la loi. La loi de mars 2004 sur les signes religieux ostensibles est un exemple de cadre donné à la liberté d'expression des élèves. La loi s'impose à tous et ne peut faire l'objet de négociations. Il ne peut exister de République au cas par cas. Les élèves scolarisés et leurs familles l'ont d'ailleurs bien compris qui n'ont pas fait de difficultés à appliquer la loi. Le rapport de Hanifa Chérifi le montre de façon éloquente : les situations de conflit non résolues après la rentrée de 2004 ont été très peu nombreuses³⁴. Contrairement à ce que certains avaient avancé imprudemment, les citoyens savent bien qu'il ne s'agit pas là, de la part de la France, d'un acte d'intolérance, mais bien d'un repère essentiel qui garantit la liberté de croire ou de ne pas croire. Que ce soit en 1882, 1905 ou 2004, la mise en œuvre du principe de laïcité n'a évidemment pas pour objectif, comme le dit Aristide Briand en 1905 « *la suppression des Eglises par l'Etat.* »³⁵

Deuxième limite, l'affirmation identitaire ne doit pas se construire de façon conflictuelle, « *sur le rejet de ce qui est commun à tous les Français et qui constitue l'identité nationale et républicaine de la France.* »³⁶ Autrement dit, il faut veiller dans les établissements scolaires à ce que la revendication identitaire n'entrave jamais les règles de vie fondées sur des valeurs essentielles, comme la stricte égalité entre les élèves, la mixité (sexuelle, sociale, culturelle, raciale, religieuse) et la liberté de tous. A ce propos, n'oublions pas que les affaires dites « du foulard » ont focalisé l'attention sur des jeunes filles. Certaines d'entre elles ont mis en avant l'argument de la pudeur. Il faut y être attentif et se demander ce que font la société et l'école pour travailler à la remise en cause de certains regards masculins sur les femmes.

Enfin, la troisième limite, la plus fondamentale, à l'acceptation de l'affirmation d'une identité d'appartenance, est que son expression n'empêche pas ceux qui le souhaitent de librement la quitter. Autrement dit, l'école doit absolument refuser et combattre toutes les pressions que certains groupes d'élèves ou d'adultes cherchent à exercer sur d'autres élèves ou adultes au nom d'une obligation d'appartenance à une identité particulière ; pressions qui s'exercent parfois dans certains établissements, comme l'observe le rapport de l'inspection générale, pour l'observance de rites religieux, par le contrôle des comportements des jeunes filles et par la contestation, au nom de la « pureté », de toutes les formes de mixité.

Le paradoxe n'est qu'apparent : c'est parce qu'elle opère une *séparation* entre le spirituel et le temporel, entre la sphère publique et la sphère privée, que la laïcité peut *rassembler* les citoyens dans la concorde civile. Ce que, finalement, nous ont appris les dernières années, c'est que le principe de laïcité ne doit pas être trahi par des conceptions qui « *prêteraient à l'ambiguïté, aux discussions et aux conflits* »³⁷ et font entrer la confusion – et donc la discorde – dans l'école. Laissons, sur cette dualité d'un principe de laïcité (qu'il ne faut donc surtout pas changer), le mot de la fin à Jules Ferry : « *Lorsqu'on veut chercher à assurer la paix entre deux puissances rivales, l'Etat et l'Eglise, la constitution laïque de la société et le pouvoir ecclésiastique ; lorsqu'on veut que ces deux puissances morales vivent en paix, la première condition, c'est de leur prescrire de bonnes frontières. Ce n'est pas dans la confusion des attributions, dans le mélange des idées qui ne peuvent conduire qu'à la discorde, à un état social troublé et mauvais ; c'est dans la nette, claire et définitive séparation des attributions et des compétences qu'est le salut et qu'est l'avenir. [...] Délimitez les frontières et vous ferez la paix...* »³⁸

³⁴ Hanifa Chérifi, rapport au ministre, MEN, 2005

³⁵ Aristide Briand, Chambre des députés, 10 avril 1905

³⁶ Projet de rapport annexé à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005

³⁷ Jules Ferry, Sénat, JO du 12 juin 1881

³⁸ Jules Ferry, Sénat, JO du 11 juin 1881

ERROR: syntaxerror
OFFENDING COMMAND: --nostringval--

STACK:

/Title
(
/Subject
(D:20051225185244)
/ModDate
(
/Keywords
(PDFCreator Version 0.8.0)
/Creator
(D:20051225185244)
/CreationDate
(Pierre)
/Author
-mark-